



9^{ème} JOURNÉE DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

"Les outils fonciers au service des espaces naturels"

SESSION 1: l'accompagnement des gestionnaires par les acteurs fonciers

■ Le cahier des charges, un engagement unique des SAFER

Julien BURTIN, chef de service Collectivités Environnement Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural Bourgogne Franche-Comté

La SAFER Bourgogne - Franche-Comté est chargée d'une mission de service public liée à l'aménagement du territoire; elle doit notamment intervenir en faveur de la protection de l'environnement, des paysages et des ressources naturelles. Lorsqu'elle vend un bien, elle peut inclure dans l'acte de vente un cahier des charges, sur une durée ne pouvant excéder 30 ans, dans lequel l'acquéreur est tenu à la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées ou concourant à la protection de l'environnement ou à la mise en valeur des paysages.

■ L'action foncière de l'Établissement Public Foncier sur les milieux naturels

Thomas MARCOS, Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne - Franche-Comté

L'Établissement Public Foncier Doubs BFC est un opérateur foncier pour les collectivités, dont les missions et les prérogatives de puissance publique sont définies au Code de l'Urbanisme. Si l'EPF intervient majoritairement sur le foncier en milieu urbain pour des projets de logements, de renouvellement urbain, d'équipement ou de développement économique, il peut assurer la maîtrise foncière, sous différentes formes, des tènements nécessaires aux collectivités dans le cadre de projet environnementaux

■ Le droit de préemption ENS : l'outil de maîtrise foncière des départements

Laure LEYSEN, chargée de mission Espaces Naturels Sensibles - Conseil départemental de Côte-d'Or

Les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Pour cela, ils disposent de plusieurs outils, dont le droit de préemption. Il facilite la maîtrise foncière de terrains ayant vocation à être préservés et ouverts au public. Cette priorité à l'achat peut bénéficier, par substitution ou délégation, à d'autres acteurs avec les mêmes objectifs.

SESSION 2

des outils fonciers à développer

■ L'Obligation Réelle Environnementale, les atouts d'un nouvel outil

Estelle LAURENT, chargée de missions transversales - Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

L'obligation réelle environnementale (ORE) est un nouvel outil foncier qui permet d'attacher durablement des actions de préservation à une propriété quel que soit son devenir. La contractualisation est avant tout le fruit d'un engagement citoyen et négocié avec les propriétaires. Simple et souple d'utilisation, l'ORE permet de s'adapter au mieux au contexte local et aux différents acteurs avec pour finalité la pérennité de la protection du patrimoine naturel.

■ L'acquisition de biens sans maître, une procédure en faveur de la préservation des pelouses de Bouilland

Jean-Noël MORY, Maire de Bouilland (21)

Dans le cadre d'un projet de restauration des pelouses calcaires, la commune de Bouilland a mis en place une procédure d'acquisition de bien sans maître pour obtenir la maîtrise foncière de parcelles. Suite à la constatation de la présence de parcelles de biens sans maître, le maire a pris un arrêté pour incorporer ces biens dans le domaine communal et ainsi mettre en place de l'éco-pâturage dès 2020.

SESSION 3

intégrer la complexité du foncier pour une gestion globale de sites naturels

■ Des outils fonciers au service d'une cohérence de gestion

Marie GEFFARD, chargée de projets fonciers - Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Afin de mener des actions de gestion, restauration ou valorisation de milieux naturels, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté s'appuie sur des démarches de maîtrise foncière ou d'usages des terrains. Les situations cadastrales pouvant être parfois très complexes et les objectifs de gestion nécessitant une maîtrise suffisamment cohérente du foncier, des stratégies priorisant l'intervention foncière au sein et autour des sites gérés ont été mises en place. Par ailleurs, la multitude de contrats fonciers est utilisée afin de répondre au mieux aux besoins de gestion prévus dans le cadre du plan de gestion des sites et aux volontés des propriétaires.

■ L'Association foncière pastorale, un outil unique de gestion des espaces pastoraux et forestiers

Marie KERDONCUFF, Chambre d'agriculture du Doubs Christian BULLE, Conseil départemental du Doubs

Les paysages de la Vallée de la Loue (25) se ferment peu à peu avec la disparition des vergers, vignes, pâtures. Les différents acteurs du territoire ont initié le projet de créer des Associations Foncières Pastorales afin d'endiguer cet enfrichement. Cet outil permet de gérer un parcellaire très morcelé et

de faciliter l'accès au foncier pour des porteurs de projets agricoles ou conservatoires. À l'heure actuelle, il existe dans le Doubs deux AFP et une est en cours de création.

■ L'implication citoyenne dans la gestion du foncier forestier

Ghislaine NOUALLET, co-gérante - Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan Denis ROGER, sociétaire - Groupement forestier le chat sauvage

Dans une perspective d'implication citoyenne de gestion de la forêt morvandelle, nos groupements se sont constitués pour proposer une alternative de sylviculture respectueuse des impératifs écologiques actuels.